



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2022-048

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2022

Sommaire

SPIP /

R02-2022-02-09-00002 - DELEGATIONS SIGNATURE TIG SPIP 972 (3 pages)

Page 3

SPIP

R02-2022-02-09-00002

DELEGATIONS SIGNATURE TIG SPIP 972



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Mission des services pénitentiaires
de l'Outre-mer**

Fort-de-France, le 09/02/2022

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique

La directrice fonctionnelle

Objet : Délégation de signature aux fins d'habilitation des structures de travail d'intérêt général (TIG), d'inscription des postes de TIG et d'affectation des personnes condamnées sur un ou plusieurs postes de TIG.

Nous, Catherine GRIHAULT, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique

Vu les articles R131-12, R131-13, R131-18 et suivants ainsi que R131-23 du code de procédure pénale issues du décret no 2021-1743 du 22 décembre 2021 relatif aux procédures d'habilitation des structures d'accueil, d'inscription et d'affectation sur les postes de travail d'intérêt général et d'exécution des mesures de travail non rémunéré, et à l'agrément des structures de placement extérieur,

Décidons de déléguer notre signature à Christian ABARE en sa qualité de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, s'agissant de :

- l'habilitation des structures d'accueil de travail d'intérêt général,
- l'inscription des postes de TIG,
- l'affectation des personnes condamnées sur un ou plusieurs postes de TIG.

Cette délégation est valable jusqu'au 7 février 2023.

Notifié à l'intéressé(e) le

Catherine GRIHAULT
Directrice fonctionnelle du SPIP de Martinique

La présente délégation est communiquée au Préfet de pour publication au recueil des actes administratifs

Copie à :

- L'intéressé



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Mission des services pénitentiaires
de l'Outre-mer**

Fort-de-France, le 09/02/2022

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique

La directrice fonctionnelle

Objet : Délégation de signature aux fins d'habilitation des structures de travail d'intérêt général (TIG), d'inscription des postes de TIG et d'affectation des personnes condamnées sur un ou plusieurs postes de TIG.

Nous, Catherine GRIHAULT, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique

Vu les articles R131-12, R131-13, R131-18 et suivants ainsi que R131-23 du code de procédure pénale issues du décret no 2021-1743 du 22 décembre 2021 relatif aux procédures d'habilitation des structures d'accueil, d'inscription et d'affectation sur les postes de travail d'intérêt général et d'exécution des mesures de travail non rémunéré, et à l'agrément des structures de placement extérieur,

Décidons de déléguer notre signature à Marie PANTALONE en sa qualité de directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, s'agissant de :

- l'habilitation des structures d'accueil de travail d'intérêt général,
- l'inscription des postes de TIG,
- l'affectation des personnes condamnées sur un ou plusieurs postes de TIG.

Cette délégation est valable jusqu'au 7 février 2023.

Notifié à l'intéressé(e) le

Catherine GRIHAULT
Directrice fonctionnelle du SPIP de Martinique

La présente délégation est communiquée au Préfet de pour publication au recueil des actes administratifs

Copie à :

- L'intéressée



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Mission des services pénitentiaires
de l'Outre-mer**

Fort-de-France, le 09/02/2022

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique

La directrice fonctionnelle

Objet : Délégation de signature aux fins d'habilitation des structures de travail d'intérêt général (TIG), d'inscription des postes de TIG et d'affectation des personnes condamnées sur un ou plusieurs postes de TIG.

Nous, Catherine GRIHAULT, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique

Vu les articles R131-12, R131-13, R131-18 et suivants ainsi que R131-23 du code de procédure pénale issues du décret no 2021-1743 du 22 décembre 2021 relatif aux procédures d'habilitation des structures d'accueil, d'inscription et d'affectation sur les postes de travail d'intérêt général et d'exécution des mesures de travail non rémunéré, et à l'agrément des structures de placement extérieur,

Décidons de déléguer notre signature à Karène BONHEUR en sa qualité d'Adjointe à la directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique, s'agissant de :

- l'habilitation des structures d'accueil de travail d'intérêt général,
- l'inscription des postes de TIG,
- l'affectation des personnes condamnées sur un ou plusieurs postes de TIG.

Cette délégation est valable jusqu'au 7 février 2023.

Notifié à l'intéressé(e) le

Catherine GRIHAULT
Directrice fonctionnelle du SPIP de Martinique

La présente délégation est communiquée au Préfet de pour publication au recueil des actes administratifs

Copie à :

- L'intéressée